

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/04/2013

Réception par le Prefet : 12/04/2013

Publication : 19/04/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-4-6-5

Séance du vendredi 12 avril 2013

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX CHAPITRE 204 ALIMENTATION EN EAU POTABLE C212 ET ASSAINISSEMENT C213

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-6-4 du Conseil Général du 8 décembre 2011, relative au Budget Primitif 2012 - Eau (C01),
- VU la délibération n° CG-2012-5-6-5 du Conseil Général du 5 décembre 2012, relative au Budget Primitif 2013 - Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, en dates des 25 septembre 2012 et 24 janvier 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire aux programmes d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable les opérations figurant en annexes, soit pour 2012 un montant de subventions de 24 843 € pour l'Assainissement et pour 2013 un montant de subvention de 64 800 € pour l'Assainissement et de 24 000 € pour l'Alimentation en Eau Potable,
- accorde les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux joints en annexes.

Les subventions seront imputées aux programmes C212 et C213, Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Service Eau Epuration Equipements Ruraux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 AVRIL 2013

**Assainissement
PROGRAMME 2012**

Annexe 1a

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AST04670	BERGHEIM Raccordement du lieu-dit Wurzel sur le réseau d'assainissement de Thannenkirch	89 600,00	9%	8 064,00
AST04671	THANNENKIRCH Raccordement du lieu-dit Sewo Wurzel sur le réseau d'assainissement	98 700,00	17%	16 779,00
Total				24 843,00

**Assainissement
PROGRAMME 2013**

Annexe 1b

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AST04715	STERNENBERG Rhizosphère de traitement et zone humide de finition	216 000,00	30%	64 800,00
Total				64 800,00

**Alimentation en Eau Potable
PROGRAMME 2013**

Annexe 2

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AEP03802	MUNSTER Liaison entre les réservoirs du Kalbach et du Kleebach	120 000,00	20%	24 000,00
Total				24 000,00